

18 JUIL. 2019



Délibération n° 04

AR PREFECTURE

046-200023737-20190704-04_04_07_2019-DE
Regu le 10/07/2019

Séance du 4 juillet à 19 heures

Le quatre juillet deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Francoulès, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (37)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), M. MUNTE Serge (Cahors), Mme LASFARGUES Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), Mme BONNET Catherine (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjols), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (3)

M. FOURNIER Christian (Crayssac), M. REDOULES Matthieu (Espère), M. LEFEBVRE Jean-Yves (Mongesty).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (31)

Mme LAGARDE Geneviève (Cahors - procuration donnée à M. PEYRUS), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors – procuration donnée à M. MUNTE), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme LENEVEU Hélène (Cahors – procuration donnée à Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE), M. SAN JUAN Alain (Cahors – procuration donnée à M. SIMON), M. TESTA Francesco (Cahors – procuration donnée à Mme MARTY), Mme HAUDRY Sabine (Cahors - procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN Henri (Cahors – procuration donnée à M. DUJOL), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors – procuration donnée à Mme BOYER), Mme LOOCK Martine (Cahors – procuration donnée à Mme BONNET), M. COUPY Daniel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors - procuration donnée à Mme LASFARGUES), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès – procuration donnée à Mme LANES), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. STEVENARD Daniel (Pradines – procuration donnée à Mme HILT), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 12

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Finances

Objet : Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)- Compétence Commerce et mise à jour Zone d'Activités Economiques (ZAE)

A été adopté à l'unanimité

Affiché au
GRAND CAHORS le :

18 JUIL. 2019



AR PREFECTURE

046-200023737-20190704-04_04_07_2019-DE
Regu le 10/07/2019

Délibération n° 04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 4 juillet 2019
Rapporteur : Daniel JARRY

Direction des finances

Objet : Adoption du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire et mise à jour Zone d'Activités Economiques (ZAE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 86 de la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relatif au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, dans le cadre de l'adoption du régime fiscal de la taxe professionnelle unique, tel que défini à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la CLECT a établi son rapport provisoire.

Ce rapport doit être transmis pour approbation aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

La CLECT s'est réunie le 1^{er} juillet 2019 pour déterminer les transferts de charges concernant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales » et pour mettre à jour le transfert de la ZAE des Masséries à Saint-Géry - Vers.

Le rapport provisoire de la CLECT est annexé à la présente délibération. Ce rapport deviendra pleinement exécutoire après adoption par les conseils municipaux.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- L'approbation du rapport provisoire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 1^{er} juillet 2019, ci-annexé ;
- b- L'approbation du montant prévisionnel des attributions de compensation pour 2019 en précisant que les crédits seront ajustés par une prochaine décision modificative ;

Affiché au
GRAND CAHORS le :
18 JUL. 2019

AR PREFECTURE

046-200023737-20190704-04_04_07_2019-DE
Reçu le 10/07/2019

- c- De donner à M. Le Président ou son représentant l'autorisation de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE